



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Première Commission

10^e séance plénière

Mercredi 17 octobre 2018, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jinga (Roumanie)

En l'absence du Président, M. Ataíde Amaral (Portugal), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Échange de vues de haut niveau sur la situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à son programme de travail et à la décision prise ce matin par la Première Commission, la Commission va tout d'abord tenir un échange de vues de haut niveau avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires sur la situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Ensuite, la Commission reprendra son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale afin d'entendre les représentants de la société civile inscrits sur la liste des orateurs qui n'ont pas encore pris la parole. À l'issue du débat général, la Commission entamera les débats thématiques sur le groupe de questions relatif aux armes nucléaires.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux intervenants d'aujourd'hui : M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement; M. Michael Møller,

Secrétaire général de la Conférence du désarmement; M. Robert Mardini, Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui interviendra au nom du Président du CICR; M. Marc-André Franche, responsable par intérim du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui s'exprimera au nom du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix; M. Amandeep Singh Gill, Directeur exécutif du Secrétariat du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique; M^{me} Renata Dwan, Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement; et l'Ambassadeur Luiz Filipe de Macedo Soares, Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Je vais d'abord donner la parole à nos intervenants pour qu'ils fassent leur déclaration, après quoi nous passerons en mode informel pour que les délégations puissent poser des questions. Je prie nos intervenants de s'en tenir à des déclarations concises afin que nous puissions disposer de suffisamment de temps pour avoir un échange interactif sur le sujet.

Je donne maintenant la parole à la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



M^{me} Nakamitsu (Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : C'est un réel plaisir pour moi d'être présente ici quotidiennement.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer à cet échange de vues avec les membres. Comme la Première Commission le sait sans aucun doute, ce groupe est mandaté par la résolution 58/316, l'Assemblée générale ayant décidé que chaque grande commission devrait instaurer des échanges de vues avec les hauts fonctionnaires de l'Organisation en vue de favoriser un échange de vues dynamique et franc avec les responsables des départements et des bureaux, les représentants du Secrétaire général et les rapporteurs spéciaux.

Depuis 2004, cet échange de vues porte traditionnellement sur la situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements et s'efforce d'associer les dirigeants des organisations internationales du système des Nations Unies dans ce domaine. Ces dernières années, nous avons déployé de nombreux efforts pour améliorer l'efficacité de ce groupe d'experts, notamment en demandant aux intervenants de centrer leurs observations sur des sujets précis en rapport avec les travaux en cours au sein de la Commission.

Afin de permettre d'atteindre l'objectif initial du groupe d'experts, j'ai suggéré que les discussions se déroulent dans un cadre stratégique global, plutôt que selon nos approches institutionnelles spécifiques et étroites. J'ai proposé que l'objectif soit de placer le désarmement au cœur de notre discours sur la sécurité internationale et de l'analyser à la lumière des domaines d'activité de fond étroitement liés à la paix et à la sécurité, tels que les objectifs du développement durable, les principes humanitaires, le soutien aux efforts de paix et, bien sûr, le développement de la science et de la technologie.

Cette année, la Commission se réunit à un moment particulièrement difficile pour l'évolution stratégique du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. L'environnement international en matière de sécurité n'a jamais connu de crise aussi grave depuis la fin de la guerre froide. Les principaux organes multilatéraux se trouvent encore dans une impasse, et lorsqu'il y a consensus pour inscrire de nouveaux défis urgents à l'ordre du jour, les progrès ne se concrétisent presque jamais au rythme nécessaire.

C'est dans ce contexte que le Secrétaire général a dévoilé son Programme de désarmement (voir A/73/168) au début de cette année en tant qu'initiative personnelle du système des Nations Unies. Depuis lors, les entités concernées du système des Nations Unies ont collaboré à l'élaboration du plan de mise en œuvre de cette initiative. Nous avons publié la version préliminaire de ce plan sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement il y a deux semaines.

Avant d'en venir au fond de mes remarques, je vais d'abord m'arrêter un instant sur le plan de mise en œuvre, et je crois que des vidéos d'accompagnement vont être projetées en arrière-plan. Nous sommes déterminés à poursuivre la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général de la manière la plus transparente et novatrice possible. À cette fin, nous avons laissé de côté le format traditionnel d'un rapport narratif statique au profit d'une plateforme Web dynamique et interactive adaptée au XXI^e siècle. Sur le site Web, on peut accéder aux plans dédiés à chacune des 40 mesures figurant dans le Programme. Celles-ci contiennent des informations complémentaires sur leurs objectifs, ainsi que sur les mesures et activités spécifiques que les diverses entités des Nations Unies sont résolues à poursuivre.

À ce jour, 38 des 40 plans ont été publiés, pour un total de 114 étapes et activités spécifiques. L'état d'avancement de chacune de ces activités est indiqué sur le site Web. Les pages seront mises à jour régulièrement et feront l'objet d'un suivi pendant toute la durée du plan de mise en œuvre. Des informations spécifiques seront ajoutées à chaque activité au fur et à mesure de l'avancement des travaux. De nouvelles activités seront ajoutées au fur et à mesure que nous progresserons vers la mise en œuvre de chacune des mesures. Bien qu'il n'y ait pas de calendrier global pour la mise en œuvre du Programme dans son ensemble, nous prévoyons que la plupart des activités prévues seront achevées à la fin de 2021. Nous devrions alors être en mesure de dresser le bilan de l'état d'avancement de l'ensemble de l'ordre du jour.

En signe de reconnaissance, nous tenons à rendre public sur le site Web les États, les organisations régionales et les autres partenaires qui se sont efforcés de défendre et d'appuyer nos différentes mesures. Ils se sont engagés à soutenir les activités liées à ce Programme, soit financièrement, soit politiquement, en qualité de chefs de file. J'attends de la Commission qu'elle nous fasse part de ses observations sur notre

plan de mise en œuvre, car nous avons également pour objectif d'améliorer la nouvelle présentation du plan.

Je consacrerai le reste de mon temps à la situation internationale dans le domaine des armes de destruction massive et aux efforts que les entités du système des Nations Unies sont résolues à déployer pour faciliter le dialogue et l'application des mesures arrêtées pour assurer la sécurité commune de chacun.

Dans ma déclaration à l'ouverture de la présente session de la Commission (voir A/C.1/73/PV.2), j'ai évoqué les problèmes et les défis auxquels nous sommes confrontés. Je vais à présent centrer mon propos sur quelques solutions possibles. Le désarmement nucléaire reste, à juste titre, une priorité absolue de notre ordre du jour. La nécessité de prendre des mesures pour réduire les risques posés par la persistance des armes nucléaires est encore plus urgente étant donné la dégradation de l'environnement de sécurité. Il ne fait aucun doute que les normes communes contre l'emploi et la prolifération des armes nucléaires continueront de se renforcer dans les années à venir. Pourtant, si des mesures concrètes ne sont pas prises pour mettre en œuvre les engagements pris dans le passé, les risques nucléaires augmenteront du fait de la modernisation constante et de l'affaiblissement des accords bilatéraux.

Pour rétablir la confiance, tous les États qui possèdent des armes nucléaires doivent réaffirmer le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut jamais être gagnée et ne doit jamais être menée. En coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), nous allons collaborer avec tous les États intéressés afin promouvoir de nouvelles mesures visant à réduire les risques nucléaires, à renforcer la stabilité et à accroître la sécurité internationale sous toutes ses formes disponibles. Nous allons travailler également avec les parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires afin de renforcer la coopération entre les régions et consolider les régimes respectifs.

Dans le domaine des autres armes de destruction massive, les difficultés encore non résolues liées à la norme interdisant les armes chimiques, conjuguées aux progrès de la science et de la technologie, ont fait naître de nouvelles craintes quant à la probabilité croissante d'une guerre biologique. L'emploi d'un agent biologique militarisé pourrait causer des ravages et des souffrances inimaginables aux populations humaines.

Pour faire face à cette menace potentielle, nous renforçons notre capacité et notre état de préparation à répondre à tout emploi de ce type dans le cadre de nos mandats actuels. Nous allons nous doter d'une capacité permanente pour préparer et mener des enquêtes indépendantes sur toute allégation d'emploi d'armes biologiques, conformément à la résolution 42/37 C de l'Assemblée générale. Tout en recherchant des solutions à la situation financière de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, nous allons renforcer notre coopération avec nos partenaires du système des Nations Unies pour garantir une réponse internationale coordonnée à tout emploi d'armes biologiques.

Tout en nous efforçant de relever les défis hérités de l'ère atomique, nous devons rester vigilants face aux conséquences découlant des progrès de la science et de la technologie, dont certains peuvent permettre la mise au point de nouveaux types d'armes stratégiques aux effets potentiellement déstabilisateurs.

Je me suis félicitée du nouvel élan imprimé à la création de mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. En partenariat avec l'UNIDIR, nous allons appuyer avec force les processus existants visant l'élaboration de nouveaux arrangements juridiques, ainsi que les mesures visant la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance, notamment de mesures politiques et autres normes de comportement responsable. Nous collaborons également à l'étude des incidences des armes hypersoniques sur le désarmement, la paix et la sécurité.

Je viens de passer en revue un petit nombre d'activités que nous mènerons dans l'intérêt du désarmement afin de sauver l'humanité. J'attends avec intérêt les déclarations des intervenants, chacun d'entre eux abordant un thème différent contenu dans le programme de désarmement du Secrétaire général. Bien que j'aie eu l'occasion, au cours des deux dernières semaines, d'interagir bilatéralement avec de nombreuses personnes réunies ici aujourd'hui, j'attends avec impatience une discussion ouverte sur ces questions aujourd'hui. Je compte également sur l'appui de chacun, qui sera essentiel si nous voulons tirer parti de notre capacité institutionnelle pour faciliter la recherche de solutions communes par les membres. Comme je l'ai souligné à maintes reprises, nous avons élaboré le Programme du Secrétaire général pour créer

une dynamique, relancer le désarmement et appuyer les travaux conjoints des participants dans ce domaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de sa déclaration. La Commission s'honore de sa présence chaque jour parmi nous.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

M. Møller (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de l'occasion qui m'est offerte de participer à la présente séance de la Première Commission à un moment déterminant pour cette importante instance de prise de décisions en matière de sécurité internationale et de désarmement.

Si l'on examine aujourd'hui le mécanisme de désarmement, force est de constater qu'il n'a pas été à la hauteur des aspirations de ses concepteurs au cours des deux dernières décennies. Il y a 40 ans, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis sur pied une grande partie du mécanisme avec lequel nous travaillons encore aujourd'hui. Mais au tournant du siècle, les institutions multilatérales de désarmement et les régimes normatifs sont entrés dans une période d'inertie politique au moment même où le monde devenait de plus en plus chaotique et où les défis du nouveau siècle prenaient le pas sur les institutions et les mentalités héritées du siècle dernier.

Les dépenses mondiales consacrées aux armes augmentent, les États dotés d'armes nucléaires continuent de moderniser leurs arsenaux et les technologies créent une nouvelle frontière et une nouvelle course aux armements. Cette année encore, nous avons assisté à des utilisations scandaleuses d'armes chimiques en toute impunité, malgré leur interdiction. Comme vient de le dire la Haute-Représentante, il s'agit en effet de tendances inquiétantes.

Mais cette année a aussi apporté des raisons de faire preuve d'un optimisme prudent. Le Secrétaire général a lancé son Programme de désarmement à Genève, recentrant l'attention de la Communauté internationale sur la nécessité d'un désarmement solide, suscitant un sentiment d'urgence indispensable et indiquant la voie à suivre. Nous avons constaté certains faits nouveaux positifs à la Conférence du désarmement – la décision de créer cinq organes subsidiaires, l'engagement de mener des discussions

et des travaux de fond, la réalisation d'un consensus et l'adoption des rapports de quatre de ces cinq organes. La seule exception regrettable est l'absence de consensus sur des garanties de sécurité négatives.

J'invite les participants à examiner les annexes détaillées au rapport (A/73/27) de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale, qui témoignent de l'excellent travail accompli par les organes subsidiaires. Il s'agit là d'un progrès important et je suis profondément reconnaissant des efforts déployés pour y parvenir.

Nous pouvons tirer quelques leçons pertinentes de l'année écoulée. La première est l'importance cruciale et l'efficacité des six Présidents de la Conférence lorsqu'ils travaillent en équipe. Deuxièmement, nous avons vu à quel point les interactions régulières et continues au sein de la Conférence sont essentielles pour l'ensemble de la sphère du désarmement, que ce soit pour préserver la non-prolifération, améliorer la transparence ou renforcer la confiance. Troisièmement, nous avons appris combien il est crucial de ne pas politiser à l'excès les travaux de la Conférence. Son succès dépend de sa capacité à rester un lieu où les négociations multilatérales peuvent se dérouler dans une atmosphère empreinte de sérénité et de professionnalisme.

Je reste d'un optimisme prudent quant aux possibilités de progrès dans l'avenir. Il sera essentiel que la session de 2019 se poursuive de concert avec ses organes subsidiaires. Au bout du compte, il faut espérer pouvoir ainsi ouvrir la voie à la reprise des négociations sur le désarmement à la Conférence du désarmement. Le moment est vraiment venu de le faire.

La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement serait l'instance appropriée pour prendre des décisions plus ambitieuses sur le statut et les fonctions des organes des Nations Unies chargés du désarmement. D'ici là, des mesures peuvent être prises pour utiliser les institutions existantes de manière plus efficace, plus régulière et, en fin de compte, plus profitable. À ce propos, je suggère en particulier d'améliorer la coordination et de renforcer les synergies entre les organes de désarmement, notamment en associant plus étroitement le Conseil consultatif pour les questions de désarmement aux délibérations et négociations, en réduisant les doubles emplois dans les délibérations grâce à une clarification des responsabilités, en utilisant mieux les compétences disponibles, en renforçant la circulation de l'information et, enfin, en assurant une représentation plus équitable.

J'aimerais faire mention de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), auquel la Haute-Représentante a fait référence à plusieurs reprises dans sa déclaration. Le mandat, les compétences et l'autonomie de l'UNIDIR en font une source essentielle de connaissances et d'idées. Je suis convaincu que l'Institut pourrait jouer un rôle plus stratégique en facilitant le dialogue et en appuyant le processus de désarmement à New York et à Genève. La nouvelle Directrice de l'Institut, M^{me} Renata Dwan, qui est parmi nous aujourd'hui, donnera des précisions sur trois mesures que je considère comme essentielles pour donner de nouveaux outils au désarmement, à savoir la pleine et égale participation des femmes, le renforcement de notre collaboration avec le secteur privé et une meilleure intégration de la société civile.

Une fois négociés, les accords de désarmement doivent être consolidés. Cela exige des États qu'ils consacrent du temps et des ressources à la mesure des décisions qu'ils ont prises. Aujourd'hui, cependant, la situation financière de nombreuses conventions de désarmement est un sujet de grave préoccupation. Les États parties paient leur contribution soit très tardivement, soit pas du tout. À Genève, nous appuyons la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et en assurons la mise en œuvre.

Pour chacun de ces accords, les États ont assumé des obligations sérieuses et importantes. Un élément important consiste à veiller à ce que des fonds soient disponibles pour le déroulement des réunions et le maintien des structures d'appui à la mise en œuvre. L'Organisation ne saurait être tenue responsable de l'appui apporté à ces organismes sans que des versements suffisants soient effectués en réponse aux contributions annuelles mises en recouvrement. Cela compromet nos services aux États et les activités prévues ne peuvent pas être mises en œuvre dans leur intégralité. Nous avons débattu de cette question à maintes reprises avec les États parties au fil des ans mais, jusqu'à présent, sans aucun résultat notable. En conséquence, nous devons trouver d'urgence des solutions et nous travaillons en

étroite collaboration avec les présidents respectifs à Genève pour y parvenir.

L'une des idées avancées consiste à réaliser des économies d'échelle, ce qui réduirait le besoin de paiements, en fusionnant certains des secrétariats des conventions sur le désarmement. D'autres conventions – le secrétariat commun des conventions sur les produits chimiques et les déchets dangereux, par exemple – l'ont fait avec grand succès.

J'ai souligné plus tôt que les défis du nouveau siècle dépassaient les institutions mises en place au cours du siècle précédent. Cette fracture n'est nulle part plus évidente que dans la façon dont nous gérons les nouvelles technologies. La promesse de la technologie est illimitée. Lutter contre les changements climatiques, stimuler la croissance, guérir les maladies mortelles – rien de tout cela n'est concevable sans la technologie, qui peut dynamiser notre mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cependant, du point de vue de la sécurité, de nombreuses raisons nous incitent à la prudence. Les progrès de la science et de la technologie doivent s'accompagner d'incitations à faire en sorte que l'innovation soit responsable, redevable et transparente, car si la promesse de la technologie est illimitée, ses inconvénients dystopiques sont tout aussi importants. Nous sommes confrontés à une nouvelle course aux armements sur un champ de bataille entièrement nouveau : le cyberspace. Nos normes juridiques, humanitaires et éthiques sont confrontées à des défis sans précédent. Certaines des questions fondamentales, souvent négligées, consistent à savoir si nous parviendrons à humaniser la technologie plutôt qu'à "technologiser" l'humanité, et si la technologie sera utilisée de façon responsable ou de manière à causer des dommages indicibles. Cela dépend en grande partie des efforts déployés au niveau multilatéral, et l'ONU est un lieu de neutralité où toutes les parties prenantes peuvent se réunir et convenir de la voie à suivre pour un avenir technologique sûr et bénéfique pour tous.

La Conférence du désarmement débat de plus en plus de ces questions, mais celles-ci dépassent le cadre des institutions. Elles exigent des partenariats plus nombreux, et peut-être inattendus, ainsi qu'un nouvel état d'esprit axé sur la créativité, l'innovation et l'interdisciplinarité. Elles exigent que nous éliminions les obstacles. Comme le Secrétaire général le souligne clairement dans son Programme, le désarmement doit s'inscrire dans un contexte plus large, dans le cadre

des efforts parallèles déployés dans les domaines du développement, de la santé, des migrations et dans bien d'autres domaines.

Cela m'amène à Genève, le centre opérationnel du système multilatéral. En contribuant à la mise en œuvre du Programme 2030, nous avons ouvert de nouvelles voies de collaboration entre les disciplines et mis au point une nouvelle manière d'opérer qui rejaillit sur notre travail dans le domaine du désarmement, car les nouveaux outils du désarmement portent sur la réforme structurelle et un changement de mentalité. Genève est le lieu idéal pour progresser dans ces deux domaines, non seulement en raison de son écosystème unique d'acteurs regroupant des organisations internationales, le secteur privé et des organisations non gouvernementales qui couvrent l'ensemble de la sphère du désarmement, mais aussi et surtout en raison de son héritage historique en tant que plus ancien centre mondial de négociations sur le désarmement, datant de presque 100 ans. Depuis la première conférence mondiale sur le désarmement, sous l'égide de la Société des Nations, jusqu'à la création de la Conférence du désarmement six décennies plus tard, Genève a toujours été le lieu naturel du désarmement.

Nous en avons les moyens et nous aurons peut-être à nouveau l'élan nécessaire pour faire de réels progrès en matière de désarmement mondial. Le Secrétariat de l'ONU est prêt à jouer son rôle, à New York et à Genève. Mais nous ne pouvons espérer réussir que si les États Membres sont prêts à prendre des mesures audacieuses et courageuses pour donner un nouvel élan à nos efforts collectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Møller de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mardini (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui devant la Première Commission pour présenter les vues du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), organisation indépendante, neutre et impartiale qui œuvre dans plus de 80 pays pour protéger et aider les victimes de la guerre et d'autres situations de violence, et pour promouvoir le respect du droit international humanitaire.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur le lien entre le désarmement et les principes humanitaires. Les conflits armés évoluent. Ils sont aujourd'hui plus longs,

plus meurtriers, plus dispersés et plus urbanisés que jamais auparavant. Cette évolution se vérifie avec le plus d'évidence dans les conflits qui font rage dans la région du Moyen-Orient, que j'ai supervisés au cours des six dernières années passées à mon poste au CICR.

L'évolution de l'environnement mondial pose de graves problèmes aux civils, aux belligérants et aux humanitaires, mais cet environnement changeant rend le respect de ces lois plus important. Ces règles, souvent consacrées par le droit coutumier et inspirées par la conscience publique, imposent des contraintes au développement et à l'utilisation des moyens et méthodes de guerre. Elles protègent les civils contre les retombées aveugles de ces armes et les combattants contre d'inutiles souffrances.

En tant qu'agents humanitaires, nous devons également faire face aux nouveaux défis tout en restant fidèles aux principes humanitaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – humanité, neutralité, impartialité et indépendance. En plus de 150 ans d'existence consacrée à l'humanitaire, le CICR a été le témoin direct du coût humain inacceptable dû à certaines armes. En réponse, nous avons demandé l'élaboration de nouvelles règles interdisant ou limitant l'emploi de ces armes.

Nous savons que le désarmement est solidement enraciné dans des règles et principes humanitaires et qu'il peut sauver des vies. Je voudrais aborder trois sujets de préoccupation : premièrement, l'emploi d'armes explosives lourdes dans les zones urbaines à forte densité de population; deuxièmement, les mines terrestres et les restes explosifs de guerre, c'est-à-dire les armes qui continuent de blesser et de tuer longtemps après la fin des hostilités; et troisièmement, la disponibilité généralisée et mal contrôlée des armes classiques alimentées par des transferts irresponsables, favorisant les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme et nourrit les conflits et les violences.

En ce qui concerne les armes explosives dans les zones peuplées, depuis 2011, le CICR demande aux États et aux parties aux conflits armés d'éviter l'emploi d'armes explosives dans les zones à forte densité de population, en raison de la haute probabilité de dommages aveugles dans ces zones. Ces armes ont été conçues pour des champs de bataille ouverts et ne conviennent pas aux environnements peuplés, où elles peuvent avoir des conséquences effroyables pour les civils. Au cours des dernières décennies, le CICR a

été témoin d'une série de dommages civils directs et indirects importants causés par l'emploi de ces armes à Gaza, en Iraq, en Syrie, en Libye, au Yémen, en Ukraine, à Sri Lanka et en Afghanistan, et la liste est longue.

Les armes lourdes explosives non seulement tuent ou mutilent ceux qui se trouvent dans la zone d'impact immédiat de ces armes, mais elles peuvent aussi avoir des effets directs graves et souvent à long terme qui, en fin de compte, touchent une partie beaucoup plus large de la population, en particulier lorsque les infrastructures civiles essentielles sont mises hors service. Ainsi, lorsqu'une centrale électrique est accidentellement endommagée ou détruite, il en résulte une panne de courant. Cela crée des effets domino mortels sur des services essentiels à la survie de la population civile. Les coupures d'électricité entravent la capacité des hôpitaux à fournir des soins d'urgence et des soins de santé primaires. Des patients meurent et des gens souffrent. Sans électricité, les systèmes de purification et de distribution de l'eau ne fonctionnent plus, entraînant une pénurie d'eau. Les maladies finissent par se propager et il y a d'autres décès. Lorsque le conflit armé se prolonge, les services sont souvent irréparables, ce qui rend la vie des civils impossible dans la zone touchée et entraîne des déplacements.

Telle est la réalité quotidienne et implacable de milliers de civils dans les conflits urbains au Moyen-Orient et ailleurs. Ils sont contraints de supporter le coût tragique de moyens et de méthodes de guerre qui ne sont pas adaptés à des environnements densément peuplés. Les conséquences de l'emploi d'armes explosives lourdes sont dévastatrices. Au Yémen, par exemple, des infrastructures essentielles ont été attaquées et détruites à plusieurs reprises, ce qui a perturbé la fourniture de services essentiels à la population. Le système de santé s'est effondré et une épidémie de choléra sans précédent s'est déclenchée. Ces effets sont prévisibles et évitables, et les belligérants doivent adapter leurs politiques et pratiques concernant le choix de leurs armes dans les zones peuplées afin de réduire à leur minimum les dommages aux civils. Le CICR continue de sensibiliser les États et les groupes armés non étatiques à ce problème.

En ce qui concerne les armes qui continuent de tuer, les mines terrestres, les armes à sous-munitions non explosées et autres restes explosifs de guerre, elles tuent et blessent des milliers de civils chaque année, tant pendant que longtemps après les hostilités. Bien que des progrès importants aient été accomplis depuis l'adoption de la Convention sur l'interdiction de

l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et de la Convention sur les armes à sous-munitions, des difficultés demeurent. De vastes régions du monde sont encore contaminées par les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre, qui constituent une menace quotidienne pour les civils, entravent l'agriculture, le commerce et le développement, ainsi que les opérations humanitaires.

Ainsi, dans l'est de l'Ukraine, en particulier dans les zones rurales, la présence de mines entrave les activités quotidiennes, telles que les déplacements par la route, l'élevage des animaux, le travail dans les champs, l'agriculture et la collecte de bois de chauffage ou le passage des points de contrôle sur la ligne de contact. Les restes explosifs de guerre, en particulier du fait de l'emploi d'armes dans les zones peuplées, représentent aujourd'hui la plus grande menace pour les civils, en particulier dans les conflits prolongés. Une roquette qui rate sa cible, n'explose pas et atterrit devant un centre médical, va priver des centaines de civils de l'accès à des soins de santé vitaux. Une roquette non explosée qui atterrit devant une centrale électrique endommagée va empêcher l'accès du personnel technique en mesure de réparer l'infrastructure endommagée ou risque d'exploser après la fin des hostilités, tuant ou blessant les enfants jouant à proximité.

La propagation de ces armes est rapide et les travaux de déminage sont très lents et extrêmement coûteux. Chaque année, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations doivent prendre en charge des milliers de nouvelles victimes de mines terrestres, d'armes à sous-munitions et de restes explosifs de guerre. Selon l'Observatoire des mines, la grande majorité – plus de 75 % – de ces victimes sont des civils, y compris des enfants. En ce qui concerne les armes à sous-munitions, cette statistique s'élève à 99 %, comme l'atteste l'Observatoire des armes à sous-munitions. Le CICR prend des initiatives spécifiques pour prévenir et traiter les effets des mines, des armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre, y compris la sensibilisation, la réadaptation physique et l'appui à la réinsertion sociale et économique des survivants. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions et le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre stipulent expressément qu'il est de la responsabilité collective des États de fournir une assistance aux victimes des armes qui continuent à tuer. Toutes les parties prenantes doivent faire davantage pour protéger les civils et leurs

communautés des dommages aveugles causés par ces armes. Leur présence même constitue aujourd'hui un obstacle majeur à la mise en œuvre des objectifs du développement durable.

Enfin et surtout, en ce qui concerne la disponibilité des armes et leurs transferts irresponsables, l'approvisionnement régulier en armes et en munitions attise la violence et les conflits, ce qui aggrave presque toujours la situation. Des transferts irresponsables d'armes peuvent aboutir à ce que des armes, de façon directe ou détournée, se retrouvent entre de mauvaises mains. Lorsque les armes classiques sont mal réglementées et largement disponibles, les conséquences sont terribles sur le plan humanitaire. Comme nous l'avons constaté dans de nombreuses régions du monde, il en résulte d'énormes souffrances humaines, la perpétuation des conflits et l'insécurité aux niveaux local, régional et mondial. Dans la plupart des pays où le CICR intervient, que ce soit en République centrafricaine, au Yémen, en Syrie ou en Amérique latine, nous continuons d'être les témoins directs des terribles conséquences de ces armes.

Les fournisseurs d'armes ont le devoir de tenir compte du risque que les armes qu'ils fournissent soient utilisées pour commettre ou faciliter de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En fait, tous les États ont un rôle essentiel à jouer d'un bout à l'autre de la chaîne du transfert d'armes pour prévenir les dommages dévastateurs et irréparables qui surviennent lorsque des armes tombent entre de mauvaises mains, en faisant respecter le droit international humanitaire et en agissant de manière responsable à chaque étape. Cette obligation est consacrée par l'article premier commun aux Conventions de Genève et par les principes du Traité sur le commerce des armes. Le Traité, dont l'objectif même est d'accorder la priorité aux intérêts humanitaires et, ce faisant, de réduire les souffrances humaines, ne sera efficace que s'il est appliqué de bonne foi, de manière cohérente, sans parti pris ni discrimination et à tous les niveaux du processus décisionnel, y compris au sommet. Les États qui appuient les parties à un conflit ont la responsabilité juridique et morale de veiller au respect du droit international humanitaire. Ils doivent user de leur influence et peser de tout leur poids sur les parties au conflit afin de les inciter à changer de comportement et à respecter le droit international humanitaire. En d'autres mots, il ne devrait pas y avoir d'appui sans respect des règles. Il ne devrait pas y avoir d'appui aux parties belligérantes si elles ne respectent pas les lois de

la guerre. Cette simple condition permettrait d'épargner des vies.

J'aimerais achever mon propos en citant Peter Maurer, Président du CICR, qui résume le lien existant entre le désarmement et les principes humanitaires :

« Lorsqu'il y a de l'humanité dans la guerre et dans le respect du droit international humanitaire, il y a une meilleure chance pour la paix ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mardini de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au responsable par intérim du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui fera un exposé au nom du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M. Oscar Fernandez-Taranco.

M. Franche (Bureau d'appui à la consolidation de la paix) (*parle en anglais*) : Je me réjouis tout particulièrement de prendre la parole au nom du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en particulier sur les liens entre le désarmement et les efforts pour instaurer une paix durable. Cela revêt une importance particulière pour nous compte tenu des responsabilités accrues du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le cadre des réformes proposées en matière de paix et de sécurité pour faciliter la coordination entre les piliers, que le Secrétaire général qualifie de fonction charnière renforcée.

La pérennisation de la paix et le désarmement sont étroitement liés. Les conflits armés sont la forme prédominante des conflits violents et, malheureusement, ceux-ci sont en augmentation. Le nombre de conflits violents majeurs a triplé depuis 2010 et en 2016, le nombre de pays en proie à des conflits violents a été plus élevé qu'à tout autre moment au cours des 30 dernières années, avec des conséquences inacceptables pour les civils, entraînant des niveaux records de personnes déplacées de force et de besoins humanitaires. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants sont également au cœur de la consolidation de la paix et demeurent un élément essentiel pour la mise en œuvre de nombreux accords de paix.

L'approche par étapes a correctement fonctionné, en particulier immédiatement après la guerre froide, lorsque les groupes rebelles luttèrent, en général, contre les forces gouvernementales pour le pouvoir politique. Mais, comme mon collègue du Comité international de

la Croix-Rouge vient de le rappeler, les conflits violents d'aujourd'hui sont d'une nature beaucoup plus complexe, avec beaucoup plus d'acteurs non étatiques, des moteurs multidimensionnels et une multitude de facteurs externes et internationaux. La nature changeante des conflits a rendu la consolidation et la pérennisation de la paix encore plus urgentes et importantes. La notion de pérennisation de la paix a été introduite par la résolution issue de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies en 2015, adoptée simultanément par l'Assemblée générale en tant que résolution 70/262 et par le Conseil de sécurité en tant que résolution 2282 (2016), en avril 2016. Les éléments principaux de la pérennisation de la paix sont la nécessité d'adopter une approche globale et cohérente à l'échelle du système des Nations Unies et tout au long du cycle du conflit – avant, pendant et après le conflit – dans le cadre d'un partenariat étroit avec les acteurs régionaux, la société civile et le secteur privé mais à l'appui des gouvernements nationaux et par des processus politiques ouverts à tous. La pérennisation de la paix et le désarmement sont étroitement liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui constitue le cadre général de l'action de l'ONU en faveur des États Membres.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (A/72/707), le coût des crises est de plus en plus lourd et insoutenable. La communauté internationale a consacré 233 milliards de dollars au cours des 10 dernières années aux interventions humanitaires, au maintien de la paix des Nations Unies et à l'appui aux réfugiés des pays hôtes. La prévention sauve des vies et des ressources. Il s'agit non seulement du chemin à suivre, mais aussi de la plus rentable. Comme il ressort de la récente étude conjointe des Nations Unies et de la Banque mondiale, intitulée *Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents*, une prévention efficace pourrait permettre aux pays touchés et à la communauté internationale d'économiser entre 5 et 70 milliards de dollars par an.

La mise en œuvre des objectifs de développement durable est la meilleure défense du monde contre les conflits violents et l'instabilité, car les progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable vont de pair avec le maintien de la paix. Les acteurs du développement ont un rôle important à jouer dans la pérennisation de la paix, comme le reconnaît également l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des

Nations Unies. Cela s'explique en partie par le fait que de nombreux facteurs de conflits violents se situent dans des domaines que les objectifs de développement durable peuvent aborder. Il existe des possibilités réelles d'établir des synergies entre la pérennisation de la paix et le développement durable.

Le désarmement est également un aspect essentiel de la prévention. Il contribue au Programme 2030, où il est fait référence à des habitats sûrs, des espaces publics sûrs et des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, efficaces et ouverts à tous. L'objectif 16 de développement durable est le plus étroitement associé au maintien de la paix. Il vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. En outre, la cible 16.4 a pour principal objectif de réduire sensiblement les flux d'armes illicites d'ici à 2030. Il importe de noter que, dans ce contexte, l'ONU ne dispose pas de ressources suffisantes pour permettre aux États Membres de prévenir les conflits violents et que de nombreuses initiatives visant à faire progresser les objectifs du Millénaire pour le développement se heurtent à des déficits financiers. C'est pourquoi le Fonds pour la consolidation de la paix, en tant qu'instrument de premier recours dont dispose le Secrétaire général pour maintenir la paix, est un outil judicieux, incitatif, moins vulnérable aux risques et essentiel pour renforcer la résilience et entreprendre une action intégrée des Nations Unies en faveur de la prévention et de la pérennisation de la paix.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a permis aux partenaires nationaux et aux équipes de pays des Nations Unies de répondre de manière stratégique aux besoins en matière de consolidation de la paix et de développement, notamment de désarmement. Depuis sa création, le Fonds pour la consolidation de la paix a consacré plus de 40 millions de dollars à des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans au moins 10 pays différents. Le rôle du Fonds en tant qu'incitateur financier à l'appui des activités de désarmement pour la consolidation et la pérennisation de la paix doit donc être encore renforcé. Conscient de cette nécessité, le Secrétaire général a récemment invité les États Membres, dans son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix, à rechercher des moyens novateurs de financer les activités de consolidation de la paix des Nations Unies, notamment en émettant des obligations à impact social, en appliquant volontairement

une taxe sur le commerce des armes ou en imposant des amendes aux sociétés du secteur militaire reconnues coupables de corruption.

Le Fonds pour la consolidation de la paix étudie actuellement avec le Bureau des affaires de désarmement le lancement d'une nouvelle initiative, intitulée « Entité "Sauver des vies" », visant la réduction des armes légères et de petit calibre, conformément à l'objectif du Secrétaire général de renforcer la cohérence entre les divers fonds d'affectation spéciale aux fins de la consolidation de la paix. Cette nouvelle initiative sera opérationnelle dès lors qu'elle bénéficiera d'un soutien et de ressources supplémentaires nécessaires.

Enfin, je voudrais mentionner le rôle important des femmes dans la consolidation de la paix. De nombreux pays désormais élaborent et adoptent des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. En septembre 2018, 79 États Membres avaient ainsi adopté un plan d'action national à l'appui de la résolution et 22 d'entre eux – 29 % – mentionnaient la prise en compte de la perspective de genre dans la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération et l'adoption de mesures spécifiques pour désarmer la société et contrôler le commerce des armes légères.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie M. Franche de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Directeur exécutif du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique.

M. Gill (Groupe de haut niveau sur la coopération numérique) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant la Première Commission au nom du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique. Je me réjouis de voir qu'autant d'amis et de camarades dans le domaine du désarmement sont présents dans cette salle.

Les technologies numériques recoupent de manière exceptionnelle les domaines thématiques, les domaines politiques et les frontières internationales. La coopération dans ces domaines et au-delà des frontières est indispensable pour réaliser pleinement leur potentiel social et économique et pour atténuer les risques qu'ils pourraient poser. De plus, ces technologies apportent une valeur ajoutée sans précédent dans le secteur privé. Elles traversent les chaînes d'approvisionnement de façon unique et modifient les chaînes d'approvisionnement

et de fabrication d'une façon sans précédent. Travailler avec les technologies numériques exige de travailler avec le secteur privé, ce qui est un élément essentiel à la mise en place d'une coopération internationale dans le domaine numérique.

Après une longue période de réflexion et une série de consultations au cours de l'année écoulée, le Secrétaire général a décidé de créer le Groupe de haut niveau en juillet de cette année et l'a chargé de présenter des propositions visant à renforcer la coopération dans l'espace numérique entre gouvernements, secteur privé, société civile, organisations internationales, universités, communauté technique et autres parties intéressées. Le Groupe d'experts vise à contribuer à un dialogue mondial plus large sur la façon dont les approches interdisciplinaires et coopératives peuvent contribuer à assurer un avenir sûr et inclusif pour tous. Dans ses travaux, le Groupe met l'accent sur la fonction et les modalités – le comment de la coopération numérique et pas seulement la forme ou le résultat, ou le pourquoi des processus, par lesquels les parties prenantes s'efforcent de tirer le meilleur parti des avantages découlant des technologies numériques, tout en se protégeant des risques potentiels. Le Groupe est coprésidé par Melinda Gates et Jack Ma. Il s'agit là aussi d'un trait caractéristique du Groupe d'experts, si l'on songe aux initiatives antérieures de ce genre. Il est composé de 20 experts indépendants, dont cinq ont moins de 35 ans. Il compte 11 femmes et 11 hommes. Cette représentation reflète un équilibre régional prudent, la diversité professionnelle et la diversité des secteurs, tels que le gouvernement, les entreprises, les universités, la société civile et la communauté technologique.

La première réunion du Groupe d'experts s'est tenue ici à New York pendant le débat de haut niveau, les 24 et 25 septembre. Le Groupe d'experts devrait publier un rapport contenant des recommandations à la fin du printemps 2019. À l'issue de leur première réunion à New York, les membres du Groupe sont convenus de se concentrer sur trois piliers. Le premier de ces piliers concerne les valeurs et les principes. Quelles valeurs et quels principes doivent sous-tendre la coopération numérique et comment pouvons-nous les intégrer dans les politiques et les entreprises? Le deuxième a trait aux méthodes et mécanismes. Comment les parties prenantes peuvent-elles coopérer plus efficacement dans le domaine numérique, comment pouvons-nous notamment amener les parties prenantes marginalisées à s'exprimer et à se faire entendre? Troisièmement, quels sont les domaines d'action prioritaires pour la communauté internationale

et comment améliorer la coopération entre les parties prenantes dans des domaines tels que le renforcement des capacités, la réduction de la fracture numérique, la participation sans exclusive à l'économie numérique, les données, les droits de l'homme et le facteur humain et, enfin, dans des domaines qui intéressent directement la Première Commission, à savoir la confiance et la sécurité numériques.

Au cours des prochains mois, le Groupe poursuivra ses délibérations sous la forme de groupes restreints qui se réuniront de façon régulière. Pour éclairer les délibérations, un vaste processus de consultation a été lancé, qui comprend un appel ouvert à contributions qui a été mis en ligne sur le site Web du Groupe et dont la date limite est fixée au 30 novembre. Le Groupe se réunira de nouveau sur place, à Genève, à la fin du mois de janvier 2019, pour faire le point en matière de recherche et d'engagement et commencer à rédiger son rapport.

J'aimerais maintenant aborder certaines questions qui pourraient présenter un intérêt immédiat pour les délibérations de la Commission. Premièrement, j'ai déjà souligné que l'érosion de la confiance, que ce soit au-delà des frontières ou virtuellement entre les entreprises et les clients, est un facteur contextuel important qui a mené à la création du Groupe. Ce n'est pas un hasard si le Secrétaire général a commencé son discours à l'Assemblée générale cette année en parlant d'un syndrome, celui du déficit de confiance (voir A/73/PV.6). Lorsque nous pensons aux technologies numériques, la confiance dans les protocoles de communication et d'informatique, les données et les normes jouent un rôle fondamental dans la mise au point des applications multiples de ces technologies, et les récents événements ont remis en question cette confiance. Comment pouvons-nous prévenir une nouvelle érosion de la confiance et renforcer la coopération? Sur quelles valeurs et quels principes une telle coopération peut-elle reposer, sans lesquels les travaux de la Commission seraient plus difficiles à mener? Pour ne citer qu'un exemple, si nous en arrivions à fragmenter Internet, la simple tâche consistant à assurer la cybersécurité par diverses juridictions s'avérerait beaucoup plus complexe.

Deuxièmement, les technologies numériques, qui ont de nombreuses applications dans le domaine civil, peuvent favoriser et accroître les capacités d'armement existantes de façons nouvelles, voire créer de nouvelles capacités qui aggravent les dilemmes de sécurité existants et freinent les efforts en matière de

désarmement et de maîtrise des armements. Quelles méthodes et quels mécanismes peuvent être envisagés pour fournir des assurances, prévenir les perceptions erronées et instaurer la confiance mutuelle?

Enfin, dans le contexte d'un point qui figure à l'ordre du jour de la Commission depuis 20 ans, comment d'éventuelles approches du sommet vers la base de la sécurité et de la stabilité numériques – le Groupe d'experts gouvernementaux sur la sécurité de l'information, par exemple – peuvent-elles être intégrées aux approches sectorielles ou coordonnées au niveau régional pour gérer les risques de sécurité numérique? Quel est le rôle des instances multilatérales à cet égard et comment les parties prenantes, autres que les gouvernements, peuvent-elles être mieux associées à ces efforts?

L'un des défis que doivent relever le Groupe d'experts et d'autres initiatives dans le domaine du numérique réside dans les différentes compréhensions de l'incidence des technologies. Il est essentiel que nous parvenions à élaborer un vocabulaire commun pour définir les menaces, les réponses possibles à ces menaces, les moyens d'en tirer le meilleur parti possible pour parvenir à une compréhension commune – terme qui revient souvent dans le libellé de la résolution au titre du point de l'ordre du jour auquel je viens de faire référence.

L'objectif stratégique primordial visant à instaurer la confiance, une compréhension commune et une coopération internationale dans le domaine numérique est précieux pour la Commission, et il me tarde d'entendre les suggestions et les commentaires sur la façon dont le Groupe d'experts peut mieux renforcer cette interface.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Dwan.

M^{me} Dwan (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Je me réjouis d'être à nouveau parmi les membres de la Première Commission aujourd'hui.

Je suis tout à fait consciente du fait que les membres ont déjà entendu cinq excellents exposés et qu'un ordre du jour chargé les attend, aussi je serai brève. Je me contenterai de poser quelques questions et de partager quelques points de vue sur un aspect du rapport du Secrétaire général intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, il s'agit de la référence et de l'appel à des partenariats

dans le domaine du désarmement. Le Secrétaire général y consacre un chapitre complet – le dernier – dans son programme.

Dans une certaine mesure, les partenariats ne sont pas nouveaux pour la communauté du désarmement et de la maîtrise des armements. La relation entre le travail des techniciens, des experts et du monde universitaire et la communauté a toujours fait partie intégrante du travail de la Commission. Des groupes tels que Pugwash et International Physicians for the Prevention of Nuclear War existent depuis longtemps. Toutefois, je pense que nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant dans nos systèmes politiques et de gouvernance, ainsi que dans les progrès scientifiques et technologiques auxquels l'Ambassadeur Gill vient de faire référence, qui pose de nouveaux défis pour travailler ensemble et réfléchir à la manière dont nous allons coopérer avec la pleine diversité des acteurs non étatiques.

Je note, non sans une certaine ironie, que ces groupes sont concentrés dans le dernier chapitre du Programme de désarmement. On y trouve les organisations régionales, des jeunes, des femmes, la société civile et le secteur privé. Il existe, bien sûr, un ensemble large et varié de groupes, chacun avec des désaccords importants et une grande diversité en leur sein et entre eux. Il me paraît important pour nous, dans l'avenir, de réfléchir à la façon de découvrir ces groupes. Quelle est notre compréhension de l'interaction entre les processus intergouvernementaux et ces partenariats clefs?

En guise d'introduction, j'aimerais faire part de quelques réflexions sur la façon dont nous pourrions réfléchir aux rôles des partenariats et à ce que nous comprenons de ces rôles.

Le premier rôle est celui des catalyseurs. Par exemple, quelle est la part du travail des groupes ou des organisations accomplie en dehors des processus intergouvernementaux et qui nous offre de nouvelles manières de penser ou de nous engager?

Le deuxième rôle est celui de la promotion, ou peut-être de la mobilisation, deux termes distincts mais liés entre eux. Il suffit de songer au Traité d'interdiction des mines antipersonnel ou à la Convention sur les armes à sous-munitions pour avoir une vision précise du rôle joué par la société civile dans la défense, la promotion et la mobilisation et l'effet catalyseur et multiplicateur de force qu'elle peut avoir sur les progrès en matière de désarmement.

Un autre rôle consiste à proposer de nouvelles idées sur le fond, ainsi que sur le processus à mettre en place pour relever les défis dans le domaine de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. M. Gill a souligné les différents défis posés par les nouvelles technologies. Où aurons-nous un débat sur les questions à aborder et de quelle manière pourrions-nous envisager de les aborder?

Le quatrième rôle distinct que doivent jouer les partenariats consiste à favoriser un échange d'idées sur l'élaboration de scénarios et l'évaluation des risques nouveaux et de longue date. Ainsi, en ce qui concerne la question des missiles hypersoniques, nous devons collaborer avec le secteur privé et les fabricants de matériel de défense. Nous devons également comprendre les experts et les scientifiques de l'industrie aéronautique et collaborer avec eux. Par conséquent, nous devons également réfléchir à la façon de penser la manière de travailler avec nos partenaires. J'ai compris cela lors des « Geneva Dialogues on Securing our Common Future : Taking forward the Secretary-General's Agenda for Disarmament » (Dialogues de Genève pour assurer notre avenir commun : Faire avancer le Programme de désarmement du Secrétaire général), qui ont eu lieu l'été dernier, avec le Bureau des affaires de désarmement et l'ensemble de notre société civile et de nos partenaires experts, au cours desquels l'une des déclarations les plus intéressantes est venue d'une des plus jeunes personnes présentes dans la salle, Ronit Langer, étudiante au Massachusetts Institute of Technology, qui avait participé à la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques en 2017. Elle étudie la biologie synthétique. Elle a déclaré ce qui suit :

« C'est bien que vous soyez ici pour parler de ce sujet, mais 95 % de ce dont vous parlez appartient à des technologies du passé. Je m'inquiète de ce qui va advenir et je ne sais pas si cette salle y est prête. »

Peut-être la manière d'envisager ou d'élaborer nos ordres du jour devrait-elle revenir, en dernière analyse, aux partenariats, ce dont nous pourrions tirer profit?

Je voudrais donner quelques exemples de la manière dont cela s'est déroulé avec trois groupes de partenariat – les femmes, les acteurs de la société civile et le secteur privé.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général est très pertinent s'agissant du rôle des femmes et

la contribution qu'une perspective sexospécifique peut apporter au désarmement. Il note que les plans d'action prévoient la participation pleine et égale des femmes à tous les processus décisionnels. Il s'engage également à œuvrer en faveur de la parité entre les sexes dans tous les groupes et conseils d'administration. En tant que femme, je dois dire que, même si je m'en réjouis, ce n'est qu'un premier pas. Il s'agit d'une étape nécessaire mais insuffisante pour réaliser de réels progrès dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans le désarmement.

Bien souvent, lorsque les gens s'interrogent sur la prise en compte de la perspective de genre dans le désarmement, ils pensent que cela revient à réunir des femmes autour de la table des négociations, alors qu'un désarmement tenant vraiment compte des sexospécificités est appelé à revêtir une forme différente et à suivre des processus différents. Ainsi, la référence à la violence sexiste dans le Traité sur le commerce des armes, que nous avons récemment introduite en partie grâce à la coopération entre les États membres et les groupes de la société civile, apporte une nouvelle dimension à ce que nous estimons être un problème de maîtrise des armes et à ce que nous pensons être une action et une réponse dans ce domaine. Lorsque nous pensons aux femmes et au rôle qu'elles jouent dans la réduction des violences communautaires, en particulier lorsque nous prenons conscience des limites du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion comme concept et comme outil et que nous nous y attaquons chaque jour sur le terrain, offrir de nouvelles perspectives en matière d'orientation communautaire et familiale devient l'un des nouveaux domaines de participation. Il ne s'agit pas seulement de la présence des femmes à la table des négociations, il s'agit de changer le type de questions dont nous voulons débattre et les questions-réponses que nous pourrions envisager de proposer.

Je pense que des progrès satisfaisants ont déjà été accomplis dans ce domaine, et j'espère qu'ils seront reflétés dans le plan de mise en œuvre du Secrétaire général. Je tiens à appeler en particulier l'attention sur les efforts déployés par le Canada pour intégrer la perspective de genre, résolution par résolution, la rendre concrète et faire en sorte que, comme j'aime à le dire, la perspective de genre ne se limite pas à un paragraphe dans les déclarations. Le Groupe d'étude sur l'impact du désarmement, créé par la Namibie, l'Irlande, Women at the Table et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, est une autre de nos

tentatives pour aborder la question de manière très spécifique et concrète.

Le rôle de la société civile est un autre domaine sur lequel je voudrais insister. Je ne pense pas que les membres de la Commission aient besoin qu'on le leur rappelle. La société civile peut sans aucun doute jouer un rôle plus important, mais j'estime que la promotion et la mobilisation jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de tout instrument ou arrangement efficace en matière de maîtrise des armements. C'est la société civile, en particulier les jeunes, qui constitue le moteur de la dynamique actuelle dans le domaine des armes classiques et du désarmement nucléaire. Posons-nous la question suivante : comment les faire participer aux discussions sur les sciences et la technologie et comment pouvons-nous tirer profit de leurs connaissances et de leur apprentissage?

En ce qui concerne les partenaires du secteur privé, j'aimerais réitérer l'opinion déjà exprimée par M. Gill, à savoir qu'il ne s'agit pas simplement de leur participation, il s'agit, en fait, de faire appel à eux pour l'élaboration de certains scénarios et définitions des questions que nous devons aborder et pour celle de nouvelles façons de penser la réglementation, que ce soit en termes de normes industrielles, de mécanismes de transparence ou de nouvelles manières de penser face à ces problèmes nouveaux.

L'un des domaines dans lesquels il reste encore beaucoup à faire pour faire progresser le Programme de désarmement du Secrétaire général est la question de savoir de quels moyens nous disposons pour cela. Nous évoquons depuis de nombreuses années la question des partenariats mais, à ce jour, nous n'avons accompli que des progrès relativement modestes dans notre réflexion sur la manière de mettre en œuvre l'appel du Secrétaire général à une plus grande intégration des experts, de l'industrie et des représentants de la société civile dans les réunions de tous les organes des Nations Unies chargés du désarmement. Une façon de progresser pourrait être de réfléchir aux différents moments et phases où nous devrions travailler avec des partenaires.

Cette question pourrait être formulée de différentes façons. Il y a l'étape de l'information. De quoi les organes intergouvernementaux ont-ils besoin pour commencer à réfléchir à une question et à en débattre? Quelles sont les connaissances et les informations nécessaires? Une autre étape cruciale pour les partenariats est celle que j'appellerais l'étape de la formulation des problèmes. Comment identifier le

problème que nous cherchons à résoudre? Ainsi, dans le cadre des travaux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement sur les systèmes d'armes létales autonomes, nos cours introductifs ont essentiellement pour objectif d'essayer de diffuser une grande partie de la recherche disponible par le biais d'énoncés clairs des questions à l'étude – non pas pour prendre des décisions, voire proposer des idées comme solutions, mais pour accompagner les États Membres au cours de la phase de formulation. Ce qui doit demeurer un processus étatique intergouvernemental, c'est l'étape de la prise de décision, et c'est donc à l'instance intergouvernementale que revient la prise de décision dans ce domaine. Mais pour ce qui concerne l'autre aspect de l'équation – la communication, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation – nous avons désespérément besoin de la participation des partenariats.

Le Directeur général a appelé à de nouvelles façons de penser la manière dont nous coopérons avec les partenariats dans les différentes phases. Je dirais à la Commission que, bien que nous ayons étudié certaines questions, notamment en organisant des dialogues annuels avec la société civile et des rencontres sur invitation avec les industriels, nous pourrions envisager d'organiser des dialogues sectoriels et de nouvelles formes de participation à nos processus aux étapes de l'information et de la définition des problèmes, ainsi qu'à celles de la communication, de la mise en œuvre, du contrôle et de l'évaluation.

M. Gill a soulevé la question des groupes d'experts gouvernementaux et s'est demandé si leur travail ne pourrait pas profiter de la contribution de groupes d'experts non gouvernementaux et s'ils pourraient travailler ensemble, et dans quel domaine et de quelle manière nous pourrions mettre en place un partenariat plus soutenu avec les groupes d'experts issus de l'industrie. Certaines de ces questions devraient faire l'objet d'un examen approfondi, au cas par cas, et peut-être conviendrait-il aussi de réfléchir à la façon d'engager un dialogue plus soutenu par le biais d'ateliers annuels, de rencontres trimestrielles et du recours aux nouvelles technologies. J'espère qu'au cours de la mise en œuvre du plan du Secrétaire général, tel que l'a décrite aujourd'hui M^{me} Nakamitsu, nous pourrions donner davantage de substance à cette démarche particulière, et peut-être offrir un nouveau domaine de réflexion pour la tenue d'un débat nourri, à Genève, au cours de l'année prochaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. De Macedo Soares, de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes).

M. De Macedo Soares (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en espagnol*) : La meilleure façon de présenter la perception par les États membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) de la situation actuelle dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires est de se référer aux déclarations consensuelles qu'ils font régulièrement, dont la plus récente est la déclaration publiée par ses 33 États membres à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre.

Dans cette brève déclaration, j'aimerais faire quelques remarques pour décrire la situation actuelle. Certes, il y a quelques points positifs, mais je crains que les points négatifs ne l'emportent.

Premièrement, nous ne savons pas encore s'il y a eu une réduction des arsenaux nucléaires, qui comprennent encore plus de 14 465 ogives, dont quelque 3 750 sont déployées, selon des sources dignes de foi.

Deuxièmement, tous les États détenteurs des arsenaux nucléaires les plus puissants ont, à plusieurs reprises cette année, réaffirmé le rôle des armes nucléaires dans leurs stratégies. Dans certains cas, ils l'ont fait en présentant des innovations troublantes et en formulant de nouvelles hypothèses quant à l'emploi de ces armes.

Troisièmement, outre les déclarations stratégiques prévoyant un rôle encore plus important pour les armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires s'engagent dans de nouvelles controverses et de nouveaux désaccords entre eux. La communauté internationale ne peut considérer cela que comme une détérioration des conditions de sécurité et un risque accru de conflit, comme l'a souligné M^{me} Nakamitsu.

Quatrièmement, nous en sommes actuellement à la deuxième année du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais nous ne pouvons malheureusement pas dire que la deuxième session du Comité préparatoire de la dixième Conférence d'examen du TNP ait été un succès, non seulement en raison des écarts qui existent entre les positions adoptées mais aussi parce que, à ce jour,

rien n'indique la possibilité d'une issue positive de la Conférence.

Cinquièmement, le défi immédiat consistera à parvenir à une plus grande convergence des positions à la troisième session du Comité préparatoire, qui se tiendra en 2019. Presque tous les États Membres de l'ONU sont conscients, surtout dans le contexte actuel, de la nécessité absolue d'assurer le succès de la prochaine Conférence d'examen du TNP.

Sixièmement, les États Membres de l'ONU, dans leur grande majorité, maintiennent leur position contre les armes nucléaires, qui a été réaffirmée tant sur le plan politique que sur le plan juridique, et à cet égard, il ne fait aucun doute que de nouveaux progrès peuvent être attendus.

Septièmement, depuis que l'Assemblée générale a proclamé le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, cette journée est célébrée chaque année dans le monde entier. Ici même au Siège de l'ONU, cette année encore, une réunion spéciale s'est tenue pendant toute une journée, au cours de laquelle de nombreux représentants de haut niveau des États Membres de l'ONU sont intervenus. Ce fut un événement de fond et non une simple commémoration officielle.

Huitièmement, la reprise des contacts, relatifs aux armes nucléaires dans la péninsule coréenne et à l'adoption d'un certain nombre de mesures concrètes, en vue d'établir un dialogue permanent, laisse espérer que cette cause d'instabilité pourra être résolue, ce qui a une importance non seulement au niveau régional, mais aussi mondial. Ces récents événements positifs nous permettent d'envisager la possibilité de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la péninsule coréenne ou en Asie du Nord-Est.

Neuvièmement, les cinq zones exemptes d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes, du Pacifique Sud, d'Asie du Sud-Est, d'Afrique et d'Asie centrale, outre la Mongolie, restent en vigueur et ont conservé leur statut juridique et politique. Les 117 pays concernés lancent les préparatifs de la quatrième Conférence sur les zones exemptes d'armes nucléaires en 2020 afin de poursuivre le cycle entamé en 2005.

Dixièmement, il y a quelques mois, le Secrétaire général António Guterres a pris une initiative très positive en présentant son rapport intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, à un

moment crucial, afin de guider les débats et les actions de la communauté internationale. Mes collègues du groupe d'experts ont beaucoup parlé de cette initiative.

Enfin, j'aimerais faire quelques brèves observations sur les contributions apportées par les zones exemptes d'armes nucléaires. Elles sont le reflet du droit international, tel qu'incarné par le Traité de Tlatelolco de 1967, qui a constitué une première étape vers le règlement du problème des armes nucléaires depuis que l'Assemblée générale a inscrit cette question dans la première résolution de sa première session. D'autres étapes ont suivi, à commencer par le TNP. La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, continue d'avoir une influence déterminante sur les relations internationales. D'autres progrès importants ont été réalisés, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, plus récemment, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous ne devons pas non plus omettre de mentionner les contributions apportées par les accords bilatéraux et les initiatives unilatérales des États dotés d'armes nucléaires. Toutefois, la reconnaissance de la valeur de toutes ces étapes ne doit pas nous inciter à adopter une politique progressive de façon définitive. L'OPANAL non seulement protège la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais agit également comme un instrument permettant à ses États membres de présenter des positions communes aux organes internationaux et autres instances pertinentes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour que les délégations puissent un échange interactif avec les intervenants dans le cadre d'une séance informelle de questions-réponses.

La séance, suspendue à 16 h 25, est reprise à 17 h 30.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs dans l'exercice de leur droit de réponse, je voudrais rappeler aux délégations que les déclarations à cet égard sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. Al-Khalifa (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai demandé à exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration faite par le représentant du régime syrien, qui a lancé des accusations dénuées de tout fondement

contre mon pays au cours du débat général. Nous récusons catégoriquement de telles accusations. Il n'est pas rare que le représentant du régime syrien lance de telles accusations pour dissimuler les actes commis par le régime qu'il représente, notamment l'emploi d'armes de destruction massive contre des civils non armés en Syrie. Cet emploi, condamné par la communauté internationale et considéré comme l'un des crimes les plus odieux au regard du droit international, constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Il porte atteinte également au régime de non-prolifération que la communauté internationale a élaboré et qu'elle préserve depuis des décennies.

De nombreux rapports internationaux font état de l'emploi d'armes de destruction massive, notamment les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de l'ONU et de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Ils ont confirmé l'emploi par les forces de ce régime d'armes chimiques contre des civils. D'autres parties ont également confirmé l'emploi d'armes de destruction massive. La BBC a récemment publié un rapport concernant des enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques par le régime syrien dans de nombreuses villes, en particulier à Edleb et Hama. Cela s'ajoute au bilan de plusieurs années de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité du régime, ceci expliquant les efforts qu'il déploie pour détourner l'attention de la communauté internationale et accuser d'autres pays de ses propres crimes, bien que ces pays aient choisi de défendre le peuple syrien dans le respect du droit international.

L'envoi de plusieurs lettres à l'ONU indiquant des attaques en prévision à l'arme chimique et des scénarios liés à ces attaques est la preuve d'une connaissance préalable de l'emploi d'armes de destruction massive et constitue une tentative visant à lancer des accusations concernant leur utilisation contre des pays qui rejettent les graves violations du droit international et des droits de l'homme commises par la Syrie.

De même, il est paradoxal que les représentants de ce régime fassent des déclarations répétées sur le danger du terrorisme, alors que leurs politiques irresponsables ont conduit à l'émergence de groupes terroristes comme jamais auparavant. L'État du Qatar, au contraire, a un bilan très positif à cet égard, comme en a témoigné et l'a salué la communauté internationale, en particulier en matière de lutte contre le terrorisme.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Comme toujours lorsque la position d'Israël est faible et fragile, nous voyons ses représentants déformer la réalité pour tenter de se soustraire à la responsabilité des crimes et agressions commis par l'entité israélienne et détourner notre attention des faits, des réalités et des nombreuses résolutions adoptées contre cette entité par l'ONU et d'autres organisations internationales.

Une source de préoccupation que la plupart des États du monde sont unanimes à reconnaître tient à la situation au Moyen-Orient, en particulier – et c'est le plus grave – à la possession par l'entité israélienne d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui peuvent atteindre plus de 5 000 kilomètres. La question qui se pose désormais est de savoir quels sont les pays considérés comme des cibles potentielles à une telle distance.

Le représentant de l'entité israélienne a fait ce matin (voir A/C.1/73/PV.9) une déclaration pleine de mensonges et d'accusations infondées contre d'autres États en vue de détourner notre attention de la menace des armes nucléaires détenues par Israël et de son mépris à l'égard des résolutions internationales, notamment celles du Conseil de sécurité, qui appellent cette entité à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre ses installations et activités nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En outre, cette entité refuse d'adhérer à toute convention sur les armes de destruction massive, qu'elles soient chimiques ou biologiques.

En ce qui concerne la déclaration faite par le représentant du régime des cheiks, j'aimerais lui rappeler les propos tenus par Mohammed Al-Misfir, citoyen qatarien très étroitement lié au régime des cheiks et considéré comme leur expert en médias. À la télévision officielle du Qatar et à peu près à la même époque l'année dernière, il a déclaré que le régime était prêt à utiliser des armes chimiques pour endiguer l'insurrection des rassemblements tribaux au Qatar. Il s'agissait d'une menace officielle d'un proche du régime des cheiks concernant l'emploi d'armes chimiques contre le peuple qatarien.

Malheureusement, nous n'avons pas vu de réaction à cette déclaration de la part de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et nous sommes tous conscients des pouvoirs qui ont empêché toute réaction à cette menace d'emploi d'armes chimiques. De même, je rappellerai au représentant du régime des cheiks, et contrairement à ce qu'il a déclaré, un article

s'appuyant sur des interviews télévisées, que tous ceux qui le souhaitent peuvent consulter, dans lesquelles l'ancien Premier Ministre du régime des cheiks déclarait : « En coopération avec l'Arabie saoudite, nous avons dépensé plus de 137 milliards de dollars ». Cette somme considérable de 137 milliards de dollars était, bien sûr, destinée à soutenir les groupes terroristes. C'est ce qu'il a dit.

Il y a peu, le représentant du régime des cheiks a indiqué que son pays avait un bilan irréprochable en matière de lutte contre le terrorisme. C'est totalement faux. Les plus proches du régime des cheiks l'ont appelé publiquement, à la télévision et dans des déclarations officielles, à cesser de financer les groupes terroristes, en particulier Al-Qaïda et son affilié, le Front el-Nosra en Syrie. Nous avons envoyé une lettre contenant le nom et le numéro de téléphone portable d'un agent de sécurité officiel du Qatar, ainsi qu'un enregistrement dans lequel on l'entend demander à l'un des groupes terroristes présents dans le sud de la Syrie de kidnapper des membres des troupes de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Voilà quels sont les agissements du Qatar.

En outre, j'aimerais mentionner un entretien de Khalid bin Mohamed Al-Attiah, publié dans *Le Monde* du 12 mai 2015, dans lequel, à une question concernant la position de son pays à l'égard du Front el-Nosra, associé à Al-Qaïda, et notamment si le Gouvernement de son pays le considère comme une organisation terroriste, Al-Attiah répondait ce qui suit :

« Des groupes armés luttent pour renverser le régime. Les modérés ne peuvent pas dire au Front el-Nosra : restez chez vous parce qu'on ne veut pas coopérer avec vous. Les conditions sur le terrain doivent être prises en considération et nous devons faire preuve de réalisme. »

Le réalisme politique du régime des cheiks du Qatar prévaut sur la légitimité internationale. Il viole les résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme et appuie le Front el-Nosra, qui est classé comme organisation terroriste sur les listes établies par le Conseil de sécurité. C'est ainsi que fonctionne le régime des cheiks. Comme chacun le sait, il soutient le terrorisme partout.

M. Ghaniei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation.

Il n'y a aucune limite à la capacité des responsables du régime israélien de mentir et de mener des campagnes de désinformation contre l'Iran afin de détourner l'attention des menaces émanant des actions et politiques déstabilisatrices d'Israël au Moyen-Orient. Je récuse catégoriquement leurs accusations.

Toute l'histoire du régime israélien est jalonnée d'actes graves d'occupation, de crimes contre l'humanité et d'agressions contre ses voisins et d'autres pays du Moyen-Orient et au-delà, qui ont été commis à 15 reprises au moins depuis 1948. En outre, Israël continue de bafouer tous les régimes internationaux régissant les armes de destruction massive en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines et sur leur destruction. Israël est le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et, comme la Commission l'a entendu ce matin (voir A/C.1/73/PV.9), il n'envisage même pas de coopérer à cette fin dans un cadre multilatéral. Les armes nucléaires qui se trouvent entre les mains de ce régime constituent la menace la plus grave pour la sécurité de tous les États du Moyen-Orient, ainsi que pour le régime de non-prolifération.

Le représentant du régime israélien a parlé de la nécessité de respecter le droit international. Il n'a cependant pas donné les raisons pour lesquelles Israël n'adhère pas aux traités pertinents et ne se conforme pas aux normes internationales.

En ce qui concerne le Plan d'action global commun, bien que le Conseil de sécurité l'ait approuvé et ait demandé à tous les pays d'appuyer cette réalisation historique de la diplomatie multilatérale, Israël, par la voix de son représentant, s'est vanté sans vergogne ce matin de s'y être opposé dès le début et d'avoir fait son possible pour en compromettre la bonne application, en contradiction avec la résolution du Conseil de sécurité sur le sujet.

Il convient également de rappeler au régime rebelle israélien qu'il a violé avec arrogance et de manière flagrante au moins 86 résolutions – je répète, 86 résolutions – adoptées par le Conseil de sécurité de 1948 à 2016, du fait de ses actes d'agression et d'occupation, ainsi que des atrocités et crimes de guerre bien établis commis contre les peuples palestinien et libanais. Un exemple récent des crimes méthodiques à grande échelle perpétrés par Israël est

l'odieux assassinat de plus de 200 civils palestiniens innocents et le fait que plus de 22 000 autres ont été blessés depuis fin mars dans la bande de Gaza. Du fait de ces chiffres épouvantables, l'on ne saurait accorder au régime israélien aucune autorité morale ni aucune crédibilité lui permettant de porter un jugement sur le respect par les autres des résolutions du Conseil de sécurité ou du droit international.

M. Al-Khalifa (Qatar) (*parle en arabe*) : Je n'ai pas besoin d'expliquer ce qui est évident au vu des allégations mensongères répétées que nous avons entendues de la part du représentant du régime syrien. Encore une fois, je souligne que, quel que soit le nombre de tentatives de la part des représentants de ce régime illégitime pour détourner l'attention de la communauté internationale, cela ne changera rien aux faits et n'occultera pas la réalité.

Les dispositions du droit international et du droit international humanitaire seront respectées afin que justice soit rendue pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en Syrie. L'État du Qatar réaffirme sa position, fondée sur la Charte des Nations Unies et le droit international, à l'appui des exigences légitimes du peuple syrien en matière d'autodétermination et de son droit à une vie libre et digne.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Il est paradoxal que le représentant du régime des cheiks porte des accusations contre d'autres États et parle de crimes de guerre, de l'application du droit international ou des droits des peuples. Je lui rappelle que le régime des cheiks a emprisonné un poète qui n'avait même pas critiqué le régime des cheiks, mais avait évoqué les droits de l'homme en général. Bien qu'il n'ait pas désigné ce régime en particulier, il a été condamné à la prison à vie. Tels sont les droits de l'homme dont parle le représentant du régime des cheiks.

Les crimes de guerre commis ont été rétribués par le régime des cheiks, comme je l'ai souligné plus

haut, en collusion avec un autre régime. Ils ont déboursé plus de 137 milliards de dollars pour la destruction de la Syrie, et ils seront responsables de l'utilisation de ces sommes parce qu'elles appartiennent au peuple qatarien.

Je rappelle au représentant du régime des cheiks que le peuple syrien n'oubliera pas les crimes qui ont été commis par le Qatar depuis le début de la crise en Syrie en 2011. Nous le poursuivrons et le tiendrons responsable de ces crimes. Voilà ce que dit le peuple syrien au régime des cheiks, qui a été une source majeure de financement du terrorisme dans mon pays. Il a soutenu les terroristes et leur a fourni toutes sortes d'armes. Il a utilisé des avions pour transférer des groupes affiliés à l'organisation Al-Qaida du sud du Yémen vers mon pays. Nous avons les chiffres et les dates. Nous disposons d'informations sur la façon dont il a transféré des groupes de combat entraînés par Al-Qaida. De toute évidence, le régime des cheiks tente de rivaliser avec d'autres pour attirer Al-Qaida en le rétribuant plus généreusement.

Tel est le régime des cheiks. Il rétribue avec générosité ceux qui le protègent et finance des groupes terroristes dans de nombreux pays, en particulier en République arabe syrienne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au bout du temps imparti pour la présente séance. Je donne maintenant la parole à la Secrétaire de la Commission, pour une annonce.

M^{me} Elliott (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La délégation de la Fédération de Russie tient à rappeler aux délégations que les consultations officielles avec tous les États Membres sur le projet de résolution intitulé « Les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale », se tiendront demain, à 15 heures, dans la salle de conférence 7.

La séance est levée à 17 h 55.